

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE LARGENTIERE

COMMUNE DE VALS LES BAINS



DELIBERATION n°2026.020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 20 MARS 2026

Nombre de conseillers :

En exercice :	23
Absente :	01
Présents :	20
Procurations :	02
Votants :	22

L'an DEUX MIL VINGT SIX, le VINGT, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de MARS, sous la présidence de Monsieur Vincent MOUNIER, Maire de la Commune.

Présent(e)s : Vincent MOUNIER – Anne VENTALON – Patrick ARCHIMBAUD – Françoise CHASSON – Philippe BROUSSARD – Julie PELLEGRINI – Sylvain MATHIEU – Brigitte SOUCHE – Jean-Pierre LAGARDE – Michel ESCHALIER – Clarisse FIALON – Didier LAURENT – Irène GALIBERT – Eric BUFFAT – Sandrine MOREL – Jesse DEVENON – Gaëlle DENEUVILLE – Victor HILAIRE – René MONTREDON – Annette VAUMOUSSE

Absente : Mme BRUNET Virginie

Procurations : Mme Jade SYLVAIN à Madame Anne VENTALON – Madame Elody CHAMBERT à Françoise CHASSON - **Secrétaire de séance :** Françoise CHASSON

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL – DESIGNATION DES DELEGUES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION CULTURE EN VIVARAIS

Les statuts de l'association Culture en Vivarais prévoient en leur article 10 les membres de droit du conseil d'administration, à savoir :

Art 10 - Membres de droit

Sont Membres de droit : les représentants désignés par les collectivités publiques qui financeraient majoritairement l'Association.

L'Association pourra solliciter les collectivités publiques concernées pour qu'ils désignent un ou plusieurs représentants comme Membres de droit. Un seul droit de vote sera attribué par collectivité

Les Membres de droit sont membres du Conseil d'Administration de l'Association dès leur désignation par les instances qu'ils représentent.

Pour rappel, avant le renouvellement du conseil municipal, le nombre de représentants de la commune de Vals était de trois.

Il est proposé de désigner trois représentant au sein du Conseil d'Administration de l'association Culture en Vivarais, à savoir :

1. Julie PELLEGRINI
2. Anne VENTALON
3. Jean-Pierre LAGARDE

.2.

**Le Conseil Municipal,
Sur proposition du Maire,
Et après en avoir délibéré,**

Après décision à l'unanimité de ne pas procéder à un scrutin secret, le Conseil Municipal **DECIDE** à l'**UNANIMITE DES VOIX**, 20 voix POUR, 2 ABSENTIONS (M. MONTREDON, Mme VAUMOUSSE), de **NOMMER** les élus suivants, pour représenter la Commune au Conseil d'Administration de l'association **CULTURE EN VIVARAIS** :

- Julie PELLEGRINI
- Anne VENTALON
- Jean-Pierre LAGARDE

Le Maire :

- *Certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture de Largentière le 24 mars 2026 et de sa publication à la même date ;*
- *Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr*

Pour extrait certifié conforme

Vals les Bains, le 23 mars 2026

Le Maire



Vincent MOUNIER